

Masques grand public : une certification NF pour soutenir le marché

AFNOR Certification crée NF Masques barrières pour aider acheteurs publics et privés à identifier les masques grand public les plus confortables et performants. Cette certification, destinée aux industriels du textile, vise à soutenir la vente de produits de qualité et la relance de la filière.

Paris, le 20 octobre 2020 – A l’heure où les entreprises et les administrations font entrer les masques dans la rubrique des achats courants, un nouveau signe de qualité va apparaître sur les produits de fabricants de masques barrières.



Connue de 84 % des Français et déjà apposée sur de nombreux produits grand public et à destination des professionnels, la certification NF est désormais déclinée pour les masques en tissu fabriqués selon les recommandations du document AFNOR Spec S76-001 et de son équivalent européen, le CWA 17553:2020 – Community face coverings.

AFNOR Certification est aujourd'hui le seul organisme accrédité par le Cofrac pour certifier des masques grand public.

Les caractéristiques certifiées NF

La certification NF appliquée aux masques barrières conduit à réaliser des tests prouvant la qualité des produits. AFNOR Certification s'appuie sur l'expertise d'APAVE pour attester de la qualité des masques barrières. Les essais réalisés portent sur la capacité de filtration des particules d'un diamètre de 3 microns, susceptibles de véhiculer des virus, et des particules fines, ainsi que la résistance des brides auto-ajustables. Le confort et la facilité d'usage (respirabilité, sélection des matériaux, port de 4 heures) sont également passés au crible, tout comme la capacité

du masque à maintenir son niveau de qualité au fil du nombre de lavages préconisés par le fabricant.

Une certification indépendante

Tout industriel qui propose des masques peut prétendre à la certification NF. Le cas échéant, il valorise objectivement le respect d'un cahier des charges public, vérifié par un auditeur tierce-partie d'AFNOR Certification, sur le site de production. C'est suite à ce contrôle et uniquement si le résultat est conforme que le fabricant peut apposer le logo NF. A défaut, un masque ne peut être dit certifié par AFNOR Certification.

Les industriels possédant des stocks de masques en tissu peuvent également les faire certifier si la traçabilité est suffisante et que les preuves d'essais peuvent être fournies.

Quatre catégories de masques certifiés NF

AFNOR Certification permet aux fabricants de positionner leurs produits sur une échelle de quatre modèles de masques barrières, selon leurs niveaux de performance et de confort :

- Le niveau **> à 70 % de filtration** de particules de 3 microns, qui correspond au masque grand public UNS2 ;
- Le niveau **> à 90 % de de filtration** de particules de 3 microns, correspondant au masque grand public UNS1 ;
- Le **modèle confort** : filtrant plus de 90 % des particules de 3 microns et apportant une respirabilité accrue ;
- Le **modèle hautes performances** : filtrant plus de 90 % des particules de 3 microns et plus de 30 % de particules fines (< à 1 micron).

Quelle utilité pour un acheteur ?

Complémentaire à l'homologation officielle imposée à tous les fabricants industriels de masques, la certification NF Masques barrières apporte aux acheteurs la garantie que le fabricant est audité chaque année sur le site de production. Des masques sont également testés à cette occasion. Ce gage de confiance est transparent pour l'utilisateur final, puisque l'emballage du masque certifié comporte un QR code renvoyant vers le certificat actif qui précise les caractéristiques du masque et le lieu de production audité.

En savoir plus sur la certification NF Masques barrières <https://certification.afnor.org/securite/nf-masques-barrieres>

Télécharger le cahier des charges de la certification NF Masques barrières <http://cdn.afnor.org/download/reglements/FR/REGNF559.zip>

A PROPOS D'AFNOR CERTIFICATION

AFNOR Certification est l'activité du groupe AFNOR leader en France grâce à ses services de certification et d'évaluation de systèmes, de services, de produits et de compétences. AFNOR Certification est accréditée en France par le COFRAC et offre un service de proximité grâce à 39 agences sur cinq continents et 13 délégations régionales en France. Elle mobilise 1 800 auditeurs qualifiés pour répondre aux besoins de ses clients sur plus de 60 000 sites dans le monde. AFNOR Certification anime le système de certification NF et propose plusieurs signes de confiance tels que la certification AFAQ, les labels Engagé RSE, Diversité, Egalité professionnelle et l'Ecolabel Européen.
certification.afnor.org

Contact presse : Olivier Gibert – 01 41 62 85 55 / presse@afnor.org